



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 octobre 2025

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur Antoine LELARGE, Maire du Controis-en-Sologne.

- En exercice : 33
- Présents : 22
- Votants : 28

Date de convocation :
3 octobre 2025

Présent(e)s : LELARGE Antoine, PÉAN-NORQUET Élodie, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BRAULT Jean-Luc, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LÉONARD Magalie, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TETOT Pascale.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BARON Hervé (pouvoir à QUENIOUX Michel), BAUMER Thierry (pouvoir à MOREAU Dany), HUC Béatrice (pouvoir à AUDIANE Séverine), LEGOUY Quentin (pouvoir à PEAN-NORQUET Elodie), MARTELLIERE Eric (pouvoir à CHASSET Michel), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume), TRONSON Estelle (pouvoir à LEONARD Magalie)

Absents : DELAILLE Céline, MICHOT Karine, POUILLAIN Anne-Laure, SÉNÉ Sébastien.

Madame AUDIANE Séverine est désignée secrétaire de séance.

DB n°2025-1016b : VENTE D'UNE PARCELLE SITUÉE PLAINES DES QUATRE NOYERS (A CONTRES) AU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-AIGNAN

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au maire informe les membres du conseil que la collectivité a été sollicitée par le Centre Hospitalier de Saint-Aignan afin d'acquérir une parcelle de la commune déléguée de Contres, Le Controis-en-Sologne, pour la construction d'un bâtiment destiné à y implanter un projet DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif), qui permettra à des enfants de 6 à 20 ans d'améliorer leur cadre de vie et de faciliter leur inclusion.

Le terrain caractérisé par les parcelles préfixe 000 section BN n°250 (2310 m²) n°252 (1853 m²) et n°255 (7268 m²) situées au lieu-dit « Plaines des 4 Noyers » pour une superficie totale de 11431 m², correspond, par la proximité des nombreuses infrastructures sportives, des écoles, du centre-ville, des transports et des activités industrielles accueillant déjà des enfants en situation de handicap, au lieu le plus adéquate pour réaliser ce projet.

Il est proposé de vendre lesdites parcelles au prix de 8,50 € HT / m², conformément à l'avis des domaines, soit 97 163.50 euros hors frais d'acquisition, le terrain caractérisé par les parcelles préfixe 000 section BN n°250 (2310 m²) n°252 (1853 m²) et n°255 (7268 m²) situées au lieu-dit « Plaines des 4 Noyers » à Contres, Le Controis en Sologne, pour une superficie totale de 11431 m²

- Considérant l'intérêt général de vendre lesdites parcelles ;
- Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale du bien référencé 2024-41059-82015 en date du 13 novembre 2024 ;
- Vu la division du géomètre-expert Geoplus (agence de Romorantin) référencée R2025-058 ;

Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, par 26 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Luc BRAULT, Pascale TÉTOT) :

- De vendre le bien cadastré préfixe 000 section BN numéros 250, 252 et 255 d'une superficie totale de 11 431 m² au prix de 97 163,50 € HT (quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-trois euros hors taxe et cinquante centimes) hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

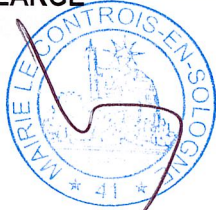
Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025-1016 du 10 octobre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 30 octobre 2025

Le Maire,

Antoine LELARGE



La secrétaire de séance

Séverine AUDIANE

